

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 27 juin 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 27 juin, a arrêté trois projets de délibération du Congrès ; adopté six délibérations du gouvernement ; adopté 13 arrêtés et examiné 26 dossiers d'étrangers.

1. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à l'approbation des comptes administratif et de gestion 2016 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie. Sur le budget principal propre, la section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire annuel de 11,1 milliards de francs qui vient résorber le résultat déficitaire 2015 reporté de 7,4 milliards de francs. Après financement des reports de crédits de 2016, le solde disponible sera de moins de deux milliards de francs
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à l'approbation des comptes administratif et de gestion 2016 du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie. Le budget annexe de répartition fait apparaître un résultat cumulé de 3 milliards de francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à l'approbation des comptes administratif et de gestion 2016 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie. Le budget annexe de reversement fait apparaître un résultat cumulé d'un montant de 5,8 milliards de francs.

> Voir communiqué détaillé « compte administratif 2016 ».

2. Délibérations du gouvernement

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement :
 - afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour trois affaires,
 - à se pourvoir en cassation au nom du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie devant le Conseil d'Etat pour une affaire,
 - afin d'interjeter appel au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris pour une affaire,
 - afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour d'appel de Nouméa pour une affaire.

3. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 2 millions de francs au syndicat des commerçants de la Nouvelle Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture du « Leader Price Conception », suite à l'avis favorable émis par le comité territorial de sécurité.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le programme annuel des importations (PAI) pour l'année 2017. L'ERPA (Établissement de régulation des prix agricoles) soumettra désormais directement au président du gouvernement, à la place de l'IFEL (Interprofession fruits et légumes), une proposition de répartition des contingents de fruits et légumes entre les grossistes et les sociétés de transformation. Cette mesure de restriction quantitative à l'importation permet aux produits fabriqués localement d'être concurrentiels face aux produits importés et participe ainsi au développement durable des entreprises locales.

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'extension de l'avenant salarial n° 20 du 12 avril 2017 à l'accord professionnel territorial de la branche des « Industries extractives mines et carrières » du 8 juin 1990. La valeur du point de 731 F est revalorisée à 732 F à compter du 1er mai 2017, soit une hausse d'environ 0,13 %. Les coefficients hiérarchiques des niveaux et échelons sont réévalués entraînant des évolutions de salaires de 0.32 à 1.23 %. La revalorisation des salaires aboutit à une hausse moyenne de 0,14 % sur l'ensemble des salaires des cadres et ingénieurs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'extension de l'avenant salarial n° 32 du 21 mars 2017 à l'accord professionnel territorial de la branche des « Industries de Nouvelle-Calédonie ». La valeur du point est réévaluée de 773 F à 774 F à compter du 1er avril 2017, soit une hausse d'environ 0,12 % (hormis évolution SMG).

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à cinq le nombre de postes ouverts pour les concours de recrutement des manipulateurs en électroradiologie de Nouvelle-Calédonie. Quatre postes sont ouverts pour le premier concours et un poste pour le second concours.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à cinq le nombre de postes ouverts pour les concours de recrutement des masseurs kinésithérapeutes de Nouvelle-Calédonie. Quatre postes sont ouverts pour le premier concours et un poste pour le second concours.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours spécial et un concours externe pour le recrutement des élèves instituteurs de Nouvelle-Calédonie. 25 postes sont ouverts pour le concours externe et 21 postes pour le concours spécial (réservé aux suppléants d'instituteurs et titulaires du baccalauréat qui justifient de services rémunérés, consécutifs ou non, dans l'enseignement primaire public durant les cinq années qui précèdent la date du concours). Clôture des inscriptions au 3 août 2017 pour les concours spéciaux et au 10 août 2017 pour les concours externes. Date des épreuves à compter du 25 août 2017 pour le premier concours spécial et du 1^{er} septembre 2017 pour le second concours spécial, du 9 septembre 2017 pour le premier concours externe et du 16 septembre pour le second concours externe. > *Voir communiqué détaillé « Concours instituteurs ».*

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention totale de 2,2 millions de francs répartie entre 14 collèges et trois lycées dans le cadre du programme Handiscol d'accompagnement à la scolarisation des enfants et adolescents handicapés. Ces subventions

sont destinées à fournir aux élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire ou au titre d'une unité locale pour l'inclusion scolaire (ULIS), un matériel pédagogique adapté et des aides techniques indispensables, particulièrement pour les déficiences sensorielles et motrices ou pour les gênes liées aux troubles de certaines fonctions cognitives.

> *Voir communiqué détaillé « Subvention handiscol ».*

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 100 000 F à l'association des enseignants de mathématiques de Nouvelle-Calédonie (As2Maths) pour l'opération « Rallye Maths » en faveur des élèves de classe de sixième.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 2,13 millions de francs à diverses associations APE et offices dont le domaine d'intervention relève d'actions pédagogiques, éducatives et culturelles en faveur de la jeunesse calédonienne (Association LAPSSO BTS assistant gestion PME/PMI du lycée Lapérouse, Office central de la coopération à l'Ecole, Association En Danse, APE Kaala Gomen, Union groupement des parents d'élèves et établissements scolaire (UGPE NC), Association Vocabulivre, Association des rééducateurs du Pacifique Sud).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné des représentants de la Nouvelle-Calédonie comme membres du conseil d'administration et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a immatriculé FERRY ASSURANCES au Registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a émis 25 avis favorables sur des autorisations de travail dont 18 concernent les projets miniers.